

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 novembre 2021 à 18 heures sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame PETIOT qui est absente, donne pouvoir à Monsieur ROUX, Madame LARIGAUDERIE à Monsieur DESCOURAUX.

Madame LONGEAU est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 06/10/2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 17/11/2021 et les informations données sont les suivantes.

PERSONNEL COMMUNAL

- Madame Lory, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, peut prétendre à un avancement de grade à compter du 01/01/2022.

La commission RH a émis un avis favorable lors de sa réunion du 19/10.

Décision du conseil : accord pour l'avancement

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier que lui ont envoyé les 2 agents titulaires du service « espaces verts – bâtiment ».

Ils souhaitent ne plus travailler 2 samedis/mois chacun comme actuellement mais seulement 1 samedi. Par contre, ils ne veulent pas perdre de salaire. Pour cela, ils demandent que leur soit *« versé une indemnité (RIFSEEP) qui reconnaîtrait leur polyvalence et leurs compétences techniques »*. Ils précisent qu'ils *« continueront d'assurer les états des lieux et la mise à disposition des quelques remorques pour les particuliers »*.

Monsieur le Maire précise que lors de la réunion de la commission RH du 19/10, sur les 6 élus de cette commission seulement 3 étaient présents. Il considère que cela n'était pas suffisant pour statuer sur ce point.

Tous les élus sont invités à la nouvelle réunion le mercredi 24 novembre à 18H.

Monsieur Moreau demande pourquoi il est nécessaire de se réunir de nouveau puisque les conseillers sont presque tous présents aujourd'hui.

Réponse : les réunions du conseil sont publiques à l'inverse des commissions.

INVESTISSEMENTS 2022

Afin de préparer le budget prochain, une liste non-exhaustive des potentiels investissements pour 2022 est présentée avec l'estimation des coûts.

Il est bien évidemment précisé que la maison de santé reste la priorité. Le remplacement de la chaudière de l'école est également une dépense à privilégier en 2022.

Les opérations réellement à inscrire seront actées lors d'une prochaine réunion.

Monsieur Pascaud propose qu'un arbre symbolisant « Les Libertés » soit planté sur la commune (ex. parterre devant le monument aux morts). Il préconise un liquidambar, un arbre qui s'acclimata facilement et dont l'entretien est moindre. Les enfants de l'école pourraient être associés au projet (à voir avec la directrice).

TRAVAUX

- « Croix de Reniers-Les Godiers » : le revêtement est terminé ; il reste la signalétique « STOP » à matérialiser. Pour l'accès piétonnier, permettant aux enfants d'accéder à l'arrêt de bus, deux solutions sont évoquées pour sécuriser le chemin : des poteaux en bois ou une signalétique horizontale.

Les poteaux peuvent ne pas être adaptés au vu des convois agricoles qui empruntent la voie.

- Différents travaux de réparations de chaussée sont prévus : rue de Sanguilles, rue de la Gayetterie...
- Des travaux sur le réseau pluvial vont être réalisés par l'entreprise Jeandrot pour le compte de Châteauroux Métropole.

BATIMENT COMMUNAL

Depuis le 15 novembre, les mesures applicables pour l'accès aux salles municipales type « salles des fêtes » permettent de les louer mais avec le contrôle du pass'sanitaire. Il est donc décidé de rouvrir les locations.

ANIMATIONS

- Le repas pour les habitants de 70 ans et plus au 31/12 est fixé au jeudi 02/12. Le traiteur sera Monsieur Assimon. Pour rappel le pain, les amuse-bouche et le dessert sont commandés chez le boulanger (dessert : café gourmand avec 4 mignardises/verrines).
Le groupe Kilimandjaro animera la journée pour 600 € la prestation.
- Pour les personnes qui n'assisteront pas au repas, un colis leur sera apporté par les élus le week-end des 18-19 décembre (RDV à 10 H. à la mairie).
- Les vœux 2022 de la municipalité seront ouverts à tous les habitants de la commune – date : 20/01 à 18H.30. Une invitation sera déposée dans les boîtes aux lettres.
- Méli-Mélo : animation de Noël le samedi 18 décembre avec un feu d'artifice tiré vers 20 H., suivi d'un concert à l'église et du traditionnel vin chaud au stade.
- Ecole : les cadeaux ont été achetés par Mesdames Blain et Longeau ; ils seront distribués aux enfants de maternelle le 17 décembre avec un goûter. Le repas de Noël sera servi le 14 décembre.

QUESTIONS DIVERSE ET INFOS

- Tri sélectif : à compter du 1^{er} décembre, le tri sélectif change. Pour informer les habitants des nouvelles dispositions, le SYTOM a créé une plaquette qui sera déposée dans les boîtes aux lettres. En parallèle une réunion d'informations est prévue le 15 décembre à 14 H. à la mairie.
- La version finale de la plaquette de la commune est présentée aux élus. Elle sera imprimée sur du papier glacé de grammage 100 et distribuée par les conseillers.

La séance est levée à 19H.30